



CHARTRE D'ENGAGEMENT DELEGATION REGIONALE FETE DES JEUNES M15

LA DELEGATION REGIONALE « FETE DES JEUNES » M15

Le Comité Régional d'Escrime de la Région Centre Val de Loire met en place une politique sportive de formation et de détection de jeunes athlètes et arbitres participant à la filière « H2024 ». Il accompagne et investit, par la mise en place de moyens (humains, financiers et matériels), toute personne participant à cette filière (athlètes, arbitres, enseignants, bénévoles, accompagnateurs, partenaires, parents...).

Le CRECVL sélectionne, par des règles de sélections et/ou de participation proposées par son Equipe Technique Régionale, tous les représentants qualifiés ou sélectionnés par la filière « H2024 » (athlètes, arbitres, enseignants).

LA CHARTRE

La charte d'engagement est un outil fédérateur destiné à valoriser les initiatives proposées par le Comité Régional d'Escrime Centre Val de Loire (CRECVL) en faveur des clubs, de leurs enseignants et de leurs licenciés de la filière « H2024 » de la catégorie M15. Cette charte d'engagement est relayée par toutes les associations sportives affiliées à la fédération française d'Escrime et à toutes les personnes agissant en partenariat avec le CRECVL, participant aux actions mises en œuvre dans l'intérêt commun de cette filière de détection (stages, regroupements, compétitions, déplacements communs). Elle est soutenue par le club et son enseignant.

LA DUREE

La charte d'engagement a une validité d'une saison pleine du 01^{er} septembre au 31 août de chaque année.

FAIRE PARTIE DE LA DELEGATION

Faire partie de la délégation régionale implique des droits et des devoirs. Toute personne sélectionnée et/ou qualifiée s'engage à respecter, dans l'intérêt commun de ce collectif régional, le cadre fixé par le CRECVL tels que regroupement régional, journée de préparation et déplacement collectif organisé sous l'égide du CRECVL, ou toute autre initiative en faveur de cette filière.

CONDITION DE RESILIATION

Cet engagement peut être résilié à tout moment sur simple demande écrite et justifiée auprès du Comité Régional d'Escrime Centre Val de Loire.

La commission peut résilier cet engagement unilatéralement si la personne ou son représentant légal (si la personne est mineure) ne remplit pas les conditions générales de cette charte.



LES ENGAGEMENTS A RESPECTER

La personne s'engage à :

| | |
|----|--|
| 1 | Respecter le code du sport , la charte olympique et de lutte contre le dopage et la Charte d'engagement de la FFE . |
| 2 | Respecter le cadre réglementaire fédéral, dans son intégralité , régissant la filière « H2024 » et l'organisation de la délégation régionale, sous peine de sanctions. |
| 3 | Participer aux actions de préparation et aux événements collectifs programmés par le CRECVL. |
| 4 | Respecter le collectif pour lequel il/elle est appelé (e) en sélection régionale. |
| 5 | Représenter, en toute humilité et conviction , sa région et son club tout au long de cette filière. |
| 6 | Respecter l'organisation collective décidée par le CRECVL et imposée par la FFE (lieu des épreuves, organisations s'y rapportant : déplacement collectif, hébergement...) |
| 7 | Porter, en toute occasion prévue pour cette filière, la dotation régionale que sa sélection régionale implique. |
| 8 | Accepter les décisions de l'ETR et du capitaine d'équipe au regard de la composition d'équipe pour laquelle il/elle est sélectionné(e) |
| 9 | Soutenir et encourager ses coéquipiers tout au long des épreuves, en toutes circonstances. |
| 10 | Informers tous les responsables régionaux d'un quelconque motif de désistement l'empêchant de participer aux épreuves individuelles et par équipes de la Fête des Jeunes (blessures, contraintes professionnelles, choix familial, ...) |

Fait à :

Le :

Le Président du Club

Le jeune athlète, Arbitre, et son représentant légal

L'enseignant